



Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

« Hybridations entre logement et hébergement »

Ici, nous vous proposons des extraits d'une recherche sur les « hybridations entre des formules de logement social et d'hébergement ». Le questionnement des limites du logement et des besoins de services de santé y est clair... et pertinent !

« *Bien distinguer les univers du logement social et de l'hébergement* »

Les distinctions les plus fondamentales demeurant entre le logement social et l'hébergement sont celles qui renvoient à la finalité du logis, à son utilisation. Ainsi, en logement social, l'accès se fonde avant tout sur des motifs économiques (revenus insuffisants) ou des mauvaises conditions de logement. En hébergement, l'accès est déterminé par les besoins reliés à la santé ou aux besoins psychosociaux des personnes. En hébergement, les séjours prennent fin lorsque l'intervention ou le traitement ne sont plus requis. En logement, la durée du séjour est déterminée par le bail. Elle s'étend potentiellement sur un long terme. Le fait de suivre ou non des traitements n'est pas lié à la résidence. En somme, dans le logement, le logis est la fin tandis que dans l'hébergement, le logis reste un moyen pour supporter une intervention ou un traitement. »

« Le mouvement en cours vers la vie en logement pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle s'inscrit dans ce que d'aucuns ont appelé une "deuxième désinstitutionnalisation". En ce sens, il ne s'agit pas de développer des logements qui visent l'insertion ou la réadaptation, mais bien d'offrir aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle un logement permanent, dans lequel elles seront chez elles et où elles pourront y recevoir les services de soutien dont elles ont besoin.

Ce mouvement s'inscrit aussi dans le courant du "supported living", qui suppose de séparer l'habitat de la prestation de services, de sorte que, où qu'elle habite, la personne pourra y recevoir les services de son choix, dans une approche qui s'inspire finalement davantage du soutien à domicile que d'une ressource, fut-elle de logements, où l'on y délivre des services.

Jusqu'à présent, ce mouvement en est encore, somme toute, à ses premiers balbutiements au Québec. Nous avons vu en effet que plusieurs des initiatives que nous avons étudiées étaient avant tout des projets "santé", dans lesquels le logement est davantage accessoire aux services, avant d'être des projets "logement" dans lesquels le service vient appuyer la personne dans son désir de vivre en logement. Sans doute faut-il inverser la loupe, de sorte que la personne vivant avec une déficience intellectuelle soit d'abord vue comme un citoyen ordinaire qui a besoin d'un logement abordable et auquel on apportera le soutien requis. Or, cela exige aussi que les acteurs concernés, à la fois du domaine de logement social et ceux de la santé et des services sociaux ajustent en conséquence leurs programmes et s'arriment davantage.»

Source :

http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf_logement/Cahier_13-01.pdf